

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Les épargnants français face à la baisse des cours**

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

La décision de Donald Trump de relever de manière unilatérale les droits de douane américains et la réponse des autorités chinoises provoque une forte correction en bourse. Les valeurs « actions » reculent de plus de 10 % en une semaine (lundi 7 avril à 11 heures).

Les investisseurs arbitrent contre les actions par crainte d'un ralentissement de l'économie mondiale voire d'une récession provoquée par la baisse des échanges internationaux. Ces derniers ont porté la croissance mondiale depuis quarante ans. La volonté isolationniste et protectionniste du Président américain constitue une réelle rupture. Depuis les premiers accords du GATT à la fin des années 1940, le principe de la liberté des échanges avait prévalu. L'instauration de barrières tarifaires élevées de la part des États-Unis est d'autant plus durement ressentie que ce pays est le premier importateur mondial.

La correction est d'autant plus élevée que les marchés actions avaient atteint des niveaux de valorisation importants. Les indices (sauf le CAC 40) ont battu record sur record jusqu'en février de cette année.

Est-ce un krach boursier ?

Un krach boursier correspond à une chute des cours de 20 % en quelques jours. Il intervient, en règle générale, après un fort mouvement de hausse des cours qui est de nature spéculatif. Ce fut le cas en 1929 ou en 1987. Un krach peut trouver son origine dans une crise financière ou immobilière (crise des subprimes en 2008/2009).

La correction des cours entamée le 2 avril dernier en lien avec les annonces de Donald Trump n'est pas de nature financière. Il n'y pas de disfonctionnement au sein de la sphère financière. Certes, le cours des actions était élevé, notamment pour les valeurs technologiques, et plus particulièrement pour celles en lien avec l'intelligence artificielle.

En une semaine, au Japon, le principal indice, le Nikkei a perdu 17,59 %. la perte est de plus de 15 % pour l'indice Hong Kong Hang Seng. Pour les pays de l'OCDE, en une semaine, la baisse atteint 10 % et l'Eurostoxx, de 10 % et pour le S&P 500 (à 13 heures 30 le lundi 7 avril 2025).

Pourquoi les investisseurs vendent-ils des actions ?

La baisse des cours signifie qu'un grand nombre d'investisseurs vendent des actions. Ils estiment que leur rendement sera plus faible demain en raison des menaces de récession qui se sont multipliées avec les annonces de Donald Trump sur les droits de douane. Des perspectives de récession signifient des dividendes en baisse pour les actions. Dans ce contexte, les investisseurs privilégient les obligations qui assurent un rendement fixe, ce qui est, en période d'incertitudes, rassurant. Cet engouement pour les obligations provoque, par voie de conséquence, une diminution des taux d'intérêt à long terme.

Quelle évolution pour cette crise boursière ?

L'évolution des marchés dans les prochains jours est conditionnée par la réponse des Européens et par les éventuelles négociations avec les États-Unis. Si les Européens optent pour des représailles massives en forme d'augmentation des droits de douane, le cours des actions pourrait encore baisser. Si la réponse est plus technique et plus ciblée, une stabilisation pourrait intervenir. L'Europe, premier marché commercial mondial avec 450 millions d'habitants à fort pouvoir d'achat dispose de moyens pour contrecarrer les États-Unis.

En cas de résultats positifs en ce qui concerne les éventuelles négociations commerciales avec les États-Unis, les valeurs actions pourraient connaître un rebond.

Les épargnants français sont-ils concernés par la chute du cours des actions ?

L'épargne financière des ménages s'élevaient, à la fin du troisième trimestre 2024, à 6 400 milliards d'euros (en brut hors endettement). 60 % sont investis en produits de taux (livrets d'épargne, fonds euros d'assurance vie, dépôts à terme, compte courants). Ces produits ne subissent pas les effets de la baisse des cours des actions. Ils bénéficient d'une garantie en capital. La rémunération n'est pas liée aux actions. Celle du Livret A relève d'une décision du Ministre de l'Économie. Elle est fonction de l'inflation et des taux des marchés monétaires. Le rendement des fonds euros de l'assurance vie est liée aux taux d'intérêt des marchés obligataires. Il peut être affecté, marginalement, par la baisse des cours boursiers (poche de diversification des fonds euros).

L'exposition aux risques de marché est assez faible en France. Les ménages détenaient en effet pour 322 milliards d'euros d'actions cotées à la fin du 3^e trimestre 2024, 515 milliards d'euros d'unités de compte logés dans des contrats d'assurance vie et 170 milliards d'euros d'Organismes de Placement Collectif (OPC). Les unités de compte et les OPC ne sont pas investis à 100 % dans les actions. Ils peuvent comporter des obligations, des titres monétaires ou de l'immobilier. 7 millions de Français détiennent un Plan d'Épargne en Actions quand quatre sur cinq ont un Livret A.

Les Français détiennent par ailleurs 1 448 milliards d'euros d'actions non cotées et autres participations, essentiellement les parts sociales des entreprises (indépendants, professions libérales).

Quels conseils pour les épargnants ?

Des corrections boursières, des krachs ont eu lieu dans le passé et ont été suivis de rebond. La situation financière des entreprises en France comme en Europe est plutôt bonne. Le système financier est globalement sain. Il n'y a pas de risques systémiques.

Il ne faut pas s'abandonner à la panique ! Il faut rester zen et au contraire être opportuniste. En 2020, selon l'Autorité des marchés financiers, environ 3 millions d'actionnaires avaient profité de la baisse des cours pour acheter des actions. La correction en cours permet l'acquisition d'actions à prix cassé. Elle permet de réaliser des arbitrages intéressants.

Il faut rappeler que les actions sont des placements de moyen et de long terme. la performance se constate dans le temps. L'année 2024 avait été exceptionnelle, celle de 2025, pour le moment, est mauvaise mais il reste huit mois...

Contact presse :

Sarah Le Gouez
06 13 90 75 48
slegouez@cercledelepargne.fr